

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

### ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION « Atelier du bout de la cale - Bal »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation sur tout le parking Jean-Jaurès,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le stationnement et la circulation sur tout le parking Jean Jaurès est interdit à compter du vendredi 17 mai 2024 afin d'effectuer la mise en place des chapiteaux pour le « Bal des ABC » le samedi 18 mai 2024.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 09 avril 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL